

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK**
 Code(s) de produit(s) 49704, 49701, 49705, 249701, 249704, 249705

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

P.O.R. Products
 38 Portman Road
 New Rochelle NY 10801
 Etats-Unis

Téléphone: +1 914-636-0700
 e-mail: support@porproducts.com
 Site web: www.porproducts.com

e-mail (personne compétente) support@porproducts.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence 1-800-255-3924
 ChemTel Inc.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	3	Flam. Liq. 3	H226
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.6	cancérogénicité	1B	Carc. 1B	H350
3.7	toxicité pour la reproduction	1B	Repr. 1B	H360D
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	3	STOT SE 3	H335
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	1	STOT RE 1	H372

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS02, GHS07, GHS08



- Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H350 Peut provoquer le cancer.
H360D Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

N-méthyl-2-pyrrolidone, Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd, styrène, triéthylamine

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
Dipropylene glycol methyl ether	No CAS 34590-94-8	5 - < 10	Flam. Liq. 4 / H227
styrène	No CAS 100-42-5	1 - < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Repr. 2 / H361d STOT RE 1 / H372 Asp. Tox. 1 / H304
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	No CAS 64742-04-7	1 - < 5	Carc. 1B / H350
triéthylamine	No CAS 121-44-8	1 - < 5	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1A / H314 STOT SE 3 / H335
ammoniac, anhydre	No CAS 7664-41-7	0.1 - < 1	Flam. Gas 2 / H221 Press. Gas C / H280 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Skin Corr. 1B / H314

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	styrène, monomère	100-42-5	OEL (BC)	20		40					"BC Regulation"
CA	styrène, monomère	100-42-5	OEL (ON)	35		100					Règlement 833
CA	styrène, monomère	100-42-5	OEL (ON-MoL)	35		100					MoL
CA	styrène, monomère	100-42-5	PEV/VEA		50	75					Regulation OHS
CA	Styrene, monomer (Phenylethylene; Vinyl benzene)	100-42-5	OEL (AB)	20	85	40	170				OHS Code
CA	silice amorphe, gel de silice	112926-00-8	PEV/VEA		6					r, dust, noAsb_1 ess1Sil	Regulation OHS
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		4						"BC Regulation"
CA	silica, amorphous - precipitated and gel	112926-00-8	OEL (BC)		1.5					r	"BC Regulation"

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	triéthylamine	121-44-8	OEL (AB)	1	4.1	3	12			H	OHS Code
CA	triéthylamine	121-44-8	OEL (BC)	0.5		1				H	"BC Regulation"
CA	triéthylamine	121-44-8	OEL (ON-MoL)	0.5		1				H	MoL
CA	triéthylamine	121-44-8	PEV/VEA	0.5		1				H	Regulation OHS
CA	noir de carbone	1333-86-4	OEL (AB)		3.5						OHS Code
CA	noir de carbone	1333-86-4	PEV/VEA		3					dust, i	Regulation OHS
CA	noir de carbone	1333-86-4	OEL (BC)		3					i	"BC Regulation"
CA	noir de carbone	1333-86-4	OEL (ON-MoL)		3					i	MoL
CA	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol (DPGME)	34590-94-8	OEL (ON-MoL)	100		150				H	MoL
CA	dipropylèneglycol-méthyléther ((2-méthoxyméthyléthoxy)propanol) (DPGME)	34590-94-8	OEL (AB)	100	606	150	909			H	OHS Code
CA	dipropylèneglycol-méthyléther (DPGME)	34590-94-8	OEL (BC)	100		150					"BC Regulation"
CA	dipropylèneglycol-monométhyléther	34590-94-8	PEV/VEA	100	606	150	909			H	Regulation OHS
CA	ammoniac	7664-41-7	OEL (AB)	25	17	35	24				OHS Code
CA	ammoniac	7664-41-7	OEL (BC)	25		35					"BC Regulation"
CA	ammoniac	7664-41-7	OEL (ON-MoL)	25		35					MoL
CA	ammoniac	7664-41-7	PEV/VEA	25	17	35	24				Regulation OHS

Mention

dust

comme poussière

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Mention

H	possibilité d'une pénétration cutanée importante
i	fraction inhalable
noAsb_less1S	ne contient pas d'amiante, et moins de 1% de silice cristalline
il	
r	fraction alvéolaire
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Dipropylène glycol méthyl ether	34590-94-8	DNEL	308 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Dipropylène glycol méthyl ether	34590-94-8	DNEL	283 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
styrène	100-42-5	DNEL	85 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
styrène	100-42-5	DNEL	289 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
styrène	100-42-5	DNEL	306 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
styrène	100-42-5	DNEL	406 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	64742-04-7	DNEL	2.73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	64742-04-7	DNEL	0.97 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
triéthylamine	121-44-8	DNEL	8.4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
triéthylamine	121-44-8	DNEL	12.6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
triéthylamine	121-44-8	DNEL	8.4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
triéthylamine	121-44-8	DNEL	12.6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
triéthylamine	121-44-8	DNEL	12.1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	47.6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	47.6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	14 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	36 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	6.8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
ammoniac, anhydre	7664-41-7	DNEL	6.8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	19 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	1.9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	4,168 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	70.2 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	7.02 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	PNEC	2.74 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	0.028 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	0.014 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	5 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	0.614 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	0.307 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
styrène	100-42-5	PNEC	0.2 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
triéthylamine	121-44-8	PNEC	0.11 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
triéthylamine	121-44-8	PNEC	0.011 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
triéthylamine	121-44-8	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
triéthylamine	121-44-8	PNEC	1.575 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
triéthylamine	121-44-8	PNEC	0.158 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
triéthylamine	121-44-8	PNEC	0.25 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
ammoniac, anhydre	7664-41-7	PNEC	0.001 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
ammoniac, anhydre	7664-41-7	PNEC	0.001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommes) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	non déterminé
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	liquide inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---------------------------------------------------	----------------------------------------

Pression de vapeur	72 hPa à 20 °C
--------------------	----------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

9.2 VOC Content g/L	239
Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
Autres caractéristiques de sécurité	
Miscibilité	Complètement miscible avec l'eau.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
styrène	100-42-5	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
triéthylamine	121-44-8	oral	730 mg/kg
triéthylamine	121-44-8	cutané	580 mg/kg
triéthylamine	121-44-8	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
ammoniac, anhydre	7664-41-7	oral	350 mg/kg
ammoniac, anhydre	7664-41-7	inhalation: gaz	>700 ppm ^V /4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	LC50	>1,000 mg/l	poisson	96 h

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Toxicité aquatique (aiguë) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	ErC50	>969 mg/l	algue	72 h
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	EC50	>969 mg/l	algue	72 h
styrène	100-42-5	LC50	10 mg/l	poisson	96 h
styrène	100-42-5	EC50	3.32 mg/l	poisson	96 h
styrène	100-42-5	ErC50	4.9 mg/l	algue	72 h
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	64742-04-7	LL50	>1,000 mg/l	poisson	96 h
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	64742-04-7	EL50	35.9 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
triéthylamine	121-44-8	LC50	24 mg/l	poisson	96 h
triéthylamine	121-44-8	ErC50	8 mg/l	algue	72 h
triéthylamine	121-44-8	EC50	6.8 mg/l	algue	72 h
ammoniac, anhydre	7664-41-7	LC50	3.4 mg/l	poisson	96 h

Toxicité aquatique (chronique) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
styrène	100-42-5	EC50	1.88 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
styrène	100-42-5	LC50	>3.84 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
triéthylamine	121-44-8	LC50	137 mg/l	poisson	60 d
triéthylamine	121-44-8	EC50	130 mg/l	poisson	60 d
ammoniac, anhydre	7664-41-7	EC50	2,700 mg/l	algue	18 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	pas attribué
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	pas attribué
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	Groupe d'emballage	pas attribué
14.5	Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Il n'y a aucune information additionnelle.
14.7	Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

pas attribué



Fiche de Données de Sécurité

selon SGH des Nations unies, annexe 4

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

pas attribué

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

pas attribué

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (ACTIVE)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities

Nom de la substance	No CAS	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
ammoniac, anhydre	7664-41-7	f	100	500

Légende

f Chemical on the original list that does not meet toxicity criteria but because of its acute lethality, high production volume and known risk is considered chemical of concern ("Other chemicals"). (November 17, 1986, and February 15, 1990.)

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Effective date
styrène	100-42-5		1986-12-31
ammoniac, anhydre	7664-41-7	includes anhydrous ammonia and aqueous ammonia from water dissociable ammonium salts and other sources; 10 percent of total aqueous ammonia is reportable under this listing	1986-12-31
triéthylamine	121-44-8		1994-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)



Fiche de Données de Sécurité

selon SGH des Nations unies, annexe 4

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
styrène	100-42-5		1 3	1000 (454)
ammoniac, anhydre	7664-41-7		1	100 (45,4)
triéthylamine	121-44-8		1 3 4	5000 (2270)

Légende

- 1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act
- 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act
- 4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Clean Air Act

Nom de la substance	No CAS	Type d'enregistrement	Basis for listing	Threshold quantity (lbs)
ammoniac, anhydre	7664-41-7	Toxic substance	a b	20000
ammoniac, anhydre	7664-41-7	Toxic substance	a b	10000

Légende

- a Mandated for listing by Congress.
- b On EHS list, vapor pressure 10 mmHg or greater.

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
styrène	100-42-5		ATSDR Neurotoxicants CA MCLs CA TACs IARC Carcinogens - 2A IRIS Neurotoxicants NTP 13th RoC - reasonable OEHA RELs Prop 65
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	64742-04-7		EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
triéthylamine	121-44-8		CA TACs OEHA RELs
ammoniac, anhydre	7664-41-7		CWA 303(d) OEHA RELs

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
styrène	100-42-5				0.1 %
ammoniac, anhydre	7664-41-7				1.0 %
triéthylamine	121-44-8				1.0 %

- Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
styrène	100-42-5	A, N, O, *	skin
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	A, O	
triéthylamine	121-44-8	A, O	

Légende

- * Substances which are regulated by OSHA as carcinogens; have been categorized by the ACGIH as either "human carcinogens" or "suspect of carcinogenic potential for man"; have been evaluated by the International Agency for Research on Cancer (IARC) and found to be carcinogens or potential carcinogens; or have been listed as a carcinogen or potential carcinogen in the Annual Report on Carcinogens published by the National Toxicology Program (NTP).
- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH
- N National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), "Recommendations for Occupational Safety and Health Standards," August 1988, available from NIOSH, Publications Dissemination Office, Division of Standards Development and Technology Transfer
- O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division
- skin If a potential for absorption from skin contact merits special consideration, the word "skin" follows the substance name.

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
styrène	100-42-5		CA F3 R2
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8		F2
ammoniac, anhydre	7664-41-7		CO
triéthylamine	121-44-8		F3

Légende

- CA Cancérogène
 CO Corrosif
 F2 Flammable - Second Degree
 F3 Flammable - Third Degree
 R2 Reactive - Second Degree

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

- Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom selon l'inventaire	No CAS	Classification
BENZENE, ETHENYL-	100-42-5	E
PROPANOL, (2-METHOXYMETHYLETHOXY)-	34590-94-8	
AMMONIA	7664-41-7	E
ETHANAMINE, N,N-DIETHYL-	121-44-8	E

Légende

E Environmental hazard

- Hazardous Substance List (RI-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Références
styrène	100-42-5	T, F
styrène	100-42-5	T, F
styrène	100-42-5	T, F
Dipropylene glycol methyl ether	34590-94-8	T
ammoniac, anhydre	7664-41-7	T, F
triéthylamine	121-44-8	T, F
triéthylamine	121-44-8	T, F

Légende

F Flammability (NFPA®)
T Toxicité (ACGIH®)

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Type of the toxicity
styrène	100-42-5		cancer

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions

POR-15 WATERBASED TRUCK BEDLINER SATIN-BLACK

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 2024-09-11

Catégorie	Évaluation	Description
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Règlementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)/Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.